

PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du JEUDI 30/05/2024 à 20h30

Présents : MM. RESTIF Vincent – MAUNIER Alain – BLU Daniel – CADOT Cynthia - Eliane GUYON - Franck CHRETIEN – TOUPLAIN Bruno - TUSSEAU Dominique – MOUNIER Dominique – ROUEIL Laëtitia – LUCIEN Jessicka – JULIEN Pascale -MARCINIAK Rose-Marie

Absents :

Excusé(e)s : M. Anthony TOURTIER – Florent CROSNIER

Secrétaire : M. Franck CHRETIEN

Date de convocation et d'affichage :

24/05/2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Quorum : 8

ORDRE DU JOUR

1. Approbation PV du 25/04/2024
2. CCPC : 4^{ème} contrat local de santé du territoire
3. Matériel : Acquisition tondeuse auto-portée
4. Voirie : Marché de maîtrise d'œuvre aménagement voie douce – Réponse DETR
5. Dernier commerce : Demande de vente du bâtiment appartenant à la CCPC – Comité de pilotage : CR de réunion
6. Lotissement des Lilas : vente parcelle lot N°13
7. Distributeur de baguettes : Convention avec le Fournil Camazéen pour la prise en charge partielle de la location d'un distributeur de baguette – Devis électricité branchement distributeur
8. Participation citoyenne : Délibération – Organisation d'une réunion publique
9. Questions diverses et imprévues

M. le maire demande à rajouter 3 points à l'ordre du jour :

- Vente terrain à M. CHABRUN (reporté si sans objet)
- Conditions mise à disposition local dernier commerce au Comité d'Animation
- Acquisition d'un défibrillateur

Le conseil municipal, émet un avis favorable pour inscrire ces nouveaux points à l'ordre du jour.

1. Approbation PV du 25/04/2024

Le conseil municipal, approuve le procès-verbal du 25/04/24 à l'unanimité des membres présents.

2. CCPC :

- 4^{ème} contrat local de santé du territoire

Prévention santé : Le comité de pilotage est composé du CIAS, l'ARS, la CCPC, SANTE BIEN ETRE et le Conseil départemental – Actions préventives : Bien vieillir, Radon, Addictions etc...

Taxe de séjour site touristique : Mise en place par la CCPC – rapportera environ 10 à 15 000 €

Terre de jeux 15 juin « La Rincerie » : 400 personnes sont attendues Jeux du Pays de Craon. Pas d'équipe pour Pommerieux actuellement.

Défilé 37 communes passage de la flamme Olympique à Cossé-le-Vivien : 4000 personnes ont défilé avec le drapeau des communes. Pour Pommerieux, M. le maire était avec la directrice et les enfants du Mercredi loisirs.

3. Matériel : Acquisition tondeuse autoportée – Délibération N°2024–05-01

Il est proposé d'acquérir une tondeuse autoportée afin de faciliter le travail des agents et de libérer l'actuel tracteur pour pouvoir effectuer d'autres tâches.

Réunion de la commission avec les 3 agents techniques a eu lieu mardi dernier.

LESIEUR	HUSQVARNA Moteur Kubota 25 CV Coupe 1,55 m Réglage coupe hydraulique Garantie 2 ans pièces et MO Commission garage EM MOTO Reprise plateau de coupe Soulte	29 940 € TTC 1 000 € 28 940 € TTC
BREILLON-BERTRON	JOHN DEERE Moteur JD 24 CV Garantie 1 an Commission garage EM MOTO Reprise plateau de coupe Soulte	33 600 € TTC 1000 € 32 600 €
HUBERT AGRI - QUELAINES	KUBOTA ZD 1211 Moteur Kubota 25 CV Coupe 1,55 m Réglage coupe manuelle Garantie 5 ans Machine à levier Coupe centrale Reprise plateau de coupe Soulte	26 052 € TTC 1600 € 24 452 € TTC
	KUBOTA F 251 Moteur Kubota 25CV Coupe 1,55 m Garantie 5 ans Reprise plateau coupe Soulte	27 882 € TTC 2 080 € 25 802 € TTC

Mme Eliane Guyon informe qu'elle a rencontré M. Crosnier qui propose : Tracteur-tondeuse autoportée Romet – coupe de 1,44 m -1,55 m Mulching – Marque Toro à levier ? 15 000 €
La commission propose l'offre Lesieur ; M. BLU Daniel demande si un robot de tonte pourrait convenir ?

M. MAUNIER informe qu'il faudrait réaliser une plateforme béton, et qu'il ne pourrait convenir qu'au terrain de football, qu'il faudrait clôturer afin que la machine ne subisse pas de dégradation et que cela convient plutôt aux particulier ; Entretien important.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité choisit le devis Lesieur pour l'acquisition d'une tondeuse HUSQVARNA autoportée pour un montant de 24 116.67 € H.T soit 28 940 € TTC avec reprise du plateau de coupe pour 1 000 €, autorise le maire à signer le devis et tous les documents se rapportant à l'acquisition de cette tondeuse auto-portée.

4. Voirie :

4.1 Marché de maîtrise d'œuvre aménagement voie douce

11 bureaux d'études ont retirés l'offre mais aucun n'a répondu. M. le maire propose de consulter directement 3 bureaux d'études : Plaine Etude, TECAM, KALIGEO et ECR environnement Ouest.

4.2 Réponse DETR

Au vu du nombre important de demandes et du montant des crédits alloués, en accord avec la commission des élus, la Préfecture a répondu négativement à la demande de création de voie douce pour 2024. Elle propose de déposer le dossier au titre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Mobilités douces » dès qu'il sera ouvert en fin d'année. Possibilité de reconduire la demande en 2025 par simple courriel.

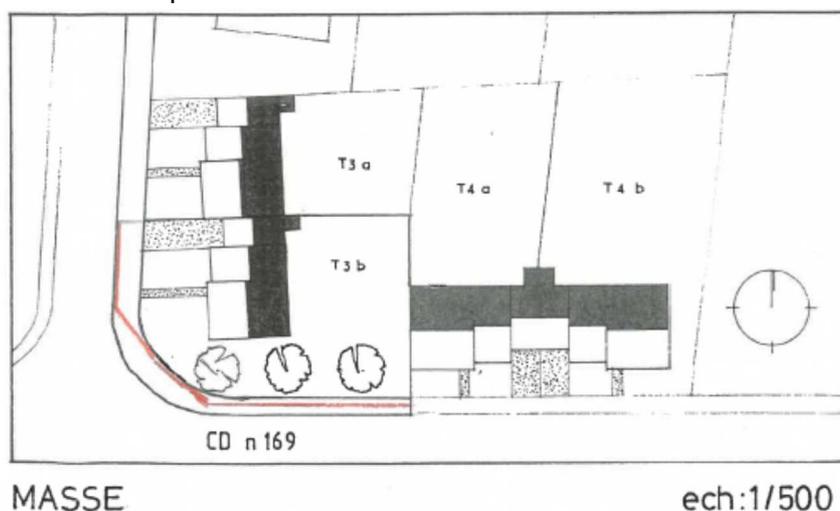
M. le maire informe qu'il faut des devis pour faire les demandes subventions, Département et Région. Le tronçon sortie de bourg vers Le Coudray serait pris en charge totalement par le département à condition que la voie douce vers Craon se réalise.

M. Alain MAUNIER demande s'il serait possible d'étudier également un futur aménagement rue d'Amoigné.

CRTE Contrat Régional Transition Energétique, le projet voie douce n'était pas inscrit. M. le maire propose d'inscrire ce projet ainsi que le dernier commerce et le chauffage de l'espace enfance.

4.3 Cession de parcelle à M. CHABRUN pour régularisation

Au vu du projet de M. CHABRUN Dominique d'installation d'un muret surmonté d'une palissade en grillage rigide de couleur anthracite au 2, cité des Frênes (parcelle E 913) et afin d'aligner sa clôture au même niveau que le voisin, il est proposé de vendre en partie une petite partie de terrain situé sur le domaine public où est implantée la haie communale soit environ 30 m² suivant plan ci-dessous :



M. BLU Daniel va revoir le dossier car les limites cadastrales semblent décalées sur le plan et dans ce cas, il n'y aurait pas besoin de céder un bout de terrain.

Si le terrain est communal, la commune prendra en charge l'enlèvement de la haie.

Si le terrain lui appartient, l'enlèvement de la haie à ses frais.

Conditions de cession de terrain :

Tarif ?

Prise en charge des frais de géomètre ?

Prise en charge des frais de notaire ?

5. Vente parcelle lot N°13 lotissement des Lilas - Délibération N°2024-05-02

M. le maire présente la demande d'achat de la société JLKG représentée par M. Joël LOURDAIS et M. Kévin GEGU concernant le lot N°13 du Lotissement des Lilas, cadastrée section D N° 655 de 552 m² (anciennement 607, d'une surface de 521 M² et section D N° 647 d'une surface de 31 m²) au prix de 14 766 € HT soit 17 603.28 € TTC (TVA sur marge de 2 837.28 €).

Vu le permis d'aménager initial N°PA 053 180 11 B3001 accordé par arrêté le 31 janvier 2012,

Vu le permis d'aménager modificatif N° PA 053 180 11 B 3001-01 accordé par arrêté du 14 mars 2013 ;

Vu le permis d'aménager modificatif N° PA 053 180 11 B 3001-02 accordé par arrêté du 26 janvier 2017

Vu le permis d'aménager modificatif N°PA 053 180 11 B 3001-03 accordé par arrêté du 16/04/2020

Vu le permis d'aménager modificatif N° PA 053 180 11 B 3001-4 accordé par arrêté du 08/09/2020

Vu la délibération en date du 26/07/2012, visée par la Sous-Préfecture le 27 juillet 2012 décidant de fixer le prix de vente à 26,75 € hors taxe le M² pour les 21 lots soumis à la vente,

Vu la promesse d'achat signée du demandeur du 27/05/2024,

Le conseil municipal, à l'unanimité

- **Autorise** la vente du Lot 13 d'une surface de 552 m² cadastré section D N° 675 (anciennement D 607 et D 647) au prix de 14 766 € HT soit 17 603.28 € TTC (TVA sur marge de 2 837.28 €) à la Sté JLKG
- **autorise** M. le maire ou l'un de ses représentants à signer l'acte de vente et tous les documents s'y rapportant.

6. Dernier commerce :

6.1 Demande de vente du bâtiment appartenant à la CCPC- Délibération N°2024-05-03

M. le maire propose de demander à la CCPC la vente du bâtiment appartenant à la CCPC où était installé le dernier commerce vu les travaux à envisager pour la rénovation du logement et la mise au norme du commerce, vu l'emplacement et le manque de stationnement ;

Sur proposition de M. le maire et les différentes raisons pour lesquelles le bâtiment ne convient pas pour un commerce, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour demander la vente du bâtiment « dernier commerce » sis au 7 Grande Rue à Pommerieux appartenant à la Communauté de Commune du Pays de CRAON.

6.2 Comité de pilotage : CR de réunion

2 réunions 20 personnes, représentant associations, élus, bénévoles vente de pains. Deuxième réunion avec M. Gendry, vice-président à la CCPC, en charge des affaires économiques; Le maire demande l'avis du conseil sur cette dernière réunion. M. Bruno Touplain, pense que cela a permis de rassurer sur le financement par la CCPC d'un nouveau projet, à moyen terme ; La CCPC ne financera pas si c'est un projet associatif. Proposition de lieu, définition du projet. Mme Cadot Cynthia propose de repartir de la réunion publique de février ; Le futur loyer sera 1,50 € du m².

6-3 Conditions de mise à disposition du local dernier commerce situé 7 Grande Rue

Le comité de pilotage propose de mettre à disposition le local « dernier commerce » à l'association nouvellement créée « Comité d'animations » pour ouvrir un débit de boissons quelques jours par an.

M. le maire propose de prendre en charge le loyer commercial d'un montant de 167.10 € / mois demandé par la CCPC ainsi que l'assurance. La CCPC demande également de prendre en charge la location du logement d'un montant de 509.71 € /mois à partir du 1^{er} mai 2024. Réunion de la commission économique et ensuite réunion avec M. Langouët Christophe, président de la CCPC. Il restera l'abonnement et la consommation d'électricité et de de l'eau.

Ne sachant pas exactement comment sera organisée l'ouverture par le Comité d'animations, M. Daniel Blu propose de faire une convention courte jusqu'à la fin de l'année.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité décide de prendre en charge le loyer, l'assurance, l'eau et l'électricité du local mis à disposition du comité d'animations jusqu'à la fin de l'année ou de vente du bâtiment par la CCPC, autorise le maire à signer la convention avec le comité d'animations et tous les documents s'y rapportant.

7. Distributeur de baguettes :

7.1 Convention de mise à disposition d'un distributeur de baguettes au Fournil Camazéen – Délibération N°2024-05-04

M. le maire propose une convention de mise à disposition d'un distributeur de baguettes au Fournil Camazéen, représenté par M. HAY Alexandre, gérant :

OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente, la commune de POMMERIEUX met à disposition le distributeur automatique de produits de boulangerie

GESTION DU DISTRIBUTEUR

La commune s'engage

- ✓ à mettre le distributeur à disposition du boulanger
- ✓ A alimenter le distributeur en électricité
- ✓ A gérer d'éventuels dysfonctionnements ou pannes

Le Fournil Camazéen s'engage

- ✓ A alimenter quotidiennement sauf le lundi le distributeur en produits de boulangerie, détaillés ci-après

- ✓ Veillez à l'entretien quotidien du distributeur de façon à le maintenir en bon état d'usage et de fonctionnement
- ✓ Prévenir la commune de Pommerieux en cas d'incapacité d'alimenter le distributeur
- ✓ A régler le loyer trimestriellement

DUREE DE LA CONVENTION

Cette convention est valable pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction (sauf dénonciation d'une ou l'autre partie avec préavis de 2 mois) à partir de la date de signature du contrat de location soit le 17/06/2024.

La dénonciation devra se faire au moins 2 mois avant l'expiration de la convention en recommandé avec AR.

PAIEMENT

Le boulanger s'engage à régler le loyer en périodicité trimestrielle à la réception du titre de recette.

Le montant du loyer est fixé à 630 €/trimestre

Ce loyer pourra être révisé par avenant en accord des deux parties.

DETAIL DES PRODUITS MIS A LA VENTE

Produits	Tarifs publics TTC
Baguette Tradition	1.20 €
Baguette normale	1 €

En fonction des ventes et de la demande, les produits mis à disposition pourront évoluer. Le cas échéant, cela fera l'objet d'un accord commun entre les 2 parties.

Le conseil municipal, après vote à main levée, à l'unanimité, approuve la convention telle qu'elle a été présentée, autorise le maire à signer la convention et tous les documents s'y rapportant. M. le maire propose d'informer les habitants par un emailing et un affichage à la mairie.

7.2 Devis électricité branchement distributeur – Délibération N°2024-05-05

M. Maunier présente le devis du branchement électrique du distributeur de baguettes.

DEVIS n°D-24050053 DETAILLE**Raccordement électrique et réseau informatique pour distributeur de pain et PC extérieurs**

Fournitures	Qté	Prix U.	Coût HT
Bloc prises de courant 2x2P +T horizontale... au tableau	1	23,48 €	23,48 €
Bloc prises de courant 2x2P +T - 250V - 16A extérieure	2	22,12 €	44,24 €
Disjoncteur DNX3 4500 16A - 4,5kA courbe C	1	20,33 €	20,33 €
Disjoncteur Différentiel DNX3 4500 20A - type AC – 30mA	1	203,73 €	203,73 €
Disjoncteur Différentiel DNX3 4500 16A - type AC – 30mA	1	205,74 €	205,74 €
Cable internet F-FTP CAT6A 4P	1	94,92 €	94,92 €
Cables génériques courant fort R2V 3G2,5	30	1,68 €	50,40 €
Conduit ICTA D20mm courant fort	2	100,80 €	201,60 €
Gaine Courant Flexzip vert D20mm communications	2	97,93 €	195,86 €
Goulotte GPC 35,35	1	34,09 €	34,09 €
Fournitures complémentaires (connecteurs rj45...) : 2,5%			26,86 €
			1 101,25 €

Main d'œuvre	Qté	Prix U.	Coût HT
Perçage de 3 cloisons de séparation et 2 murs extérieurs : électricité et informatique (pour paiement sans contact) Passage des gaines Liaison au tableau électrique et à la baie de brassage, puis tests de fonctionnement Identification des circuits au tableau électrique Rebouchage des cloisons perforés	7	55,00 €	385,00 €

TOTAL HT	1 486,25 €
TVA 20%	297,25 €
TOTAL TTC	1 783,50 €

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité accepte le devis de l'entreprise C. DOUET pour un montant total de 1486,25 € H.T soit 1 783,50 € TTC.

8. Participation citoyenne :

8.1 Mise en place du dispositif « participation citoyenne » - Délibération N°2024-05-06

Au vu des multiples incivilités commises tant chez les habitants que sur la commune, M. le maire présent et propose de mettre en place le dispositif « participation citoyenne » sur le territoire de la commune. Il expose le dispositif « participation citoyenne » :

Le dispositif de participation citoyenne s'inscrit dans une démarche de prévention de la délinquance. Il permet d'associer les habitants à la protection de leur environnement en complément de l'action de la gendarmerie nationale par une approche partenariale entre la population et les forces de sécurité de l'État.

Ce protocole donne la possibilité au maire et à la Gendarmerie de mettre en place, d'encadrer et d'évaluer un dispositif de prévention de la délinquance sous la forme d'un réseau de solidarité de voisinage structuré autour de citoyens référents, permettant d'alerter la gendarmerie nationale de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité publique.

Cette action s'intègre dans la lutte contre la délinquance et notamment contre les vols, qui constituent une priorité pour les services de l'État. Mis en place dans les communes, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier. Encadrée par la gendarmerie nationale, la « participation citoyenne » vient conforter les moyens de sécurité publique déjà mis en œuvre.

Le rôle des différents partenaires

Le maire

Le maire est à l'initiative du dispositif de participation citoyenne qu'il anime en partenariat avec la gendarmerie nationale. Il pourra, le cas échéant, y associer le service de police municipale de la commune. Une réunion d'information sera organisée par le maire et la Gendarmerie nationale pour présenter la démarche et expliquer les rôles de chacun.

Les citoyens référents

Dans la commune concernée par ce dispositif, un ou plusieurs citoyens référents seront choisis par le maire, en collaboration avec la gendarmerie, sur la base du volontariat, du bénévolat, de la disponibilité et de l'honorabilité. Ces citoyens recevront une formation spécifique grâce à la gendarmerie sur les éléments nécessaires à l'information des forces de sécurité, les actes de prévention et les bons réflexes à face à une situation anormale. Ils seront chargés de faire remonter au gendarme référent des faits signalés ou dont ils seraient témoins qu'ils considèrent comme devant être portés à la connaissance de la Gendarmerie nationale, afin de préserver la sécurité des personnes et des biens. L'action des citoyens référents ne se substitue pas à celle de la gendarmerie et ceux-ci ne devront donc pas utiliser ses modes d'actions.

La Gendarmerie

La Gendarmerie désigne un gendarme référent qui sera l'interlocuteur privilégié des citoyens référents pour recueillir les informations, leur dispenser des conseils, les guider dans leur rôle et leur diffuser des messages de prévention aux fins d'information de la population.

Le préfet, le général et le maire tiennent à saluer la qualité du dialogue établi entre les services, condition indispensable à la mise en œuvre de ce protocole signé pour une durée de 3 ans.

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité d'approuver la mise en place du dispositif « participation citoyenne » sur le territoire de la commune, d'autoriser M. le maire ou son représentant à signer avec la Préfète et le commandant du groupement de gendarmerie la convention « participation citoyenne » et toutes les pièces afférentes.

8.2 Organisation d'une réunion publique

M. le maire propose une réunion en septembre les jeudis 12 ou 19. Mme Laëticia Roueil suggère qu'elle soit organisée avant les vacances d'été puisque c'est notamment pendant les vacances qu'il y a le plus de méfaits commis. Une réunion publique sera proposée le jeudi 4/07/24 au lieutenant Chaki. Information à envoyer aux habitants par Post-Contact.

9. Défibrillateur – Délibération N°2024-05-07

M. TOUPLAIN Bruno, conseiller municipal, en charge du dossier informe qu'il a demandé 2 devis pour l'acquisition d'un nouveau défibrillateur et le renouvellement de 2 électrodes adulte et enfant ainsi qu'une batterie pour l'ancien défibrillateur situé à la salle O Gré des Loisirs. Le nouveau défibrillateur sera installé près de la mairie. Il précise que ce matériel fait l'objet d'une mise au norme régulièrement.

Fournisseurs	Descriptif	Prix H.T
	DEA 800406 défibrillateur Cardiac Science G5	1 430 €

URGENCE SECOURS EQUIPEMENT	automatique- Garanti 8 ans Livré avec 1 paire d'électrodes adultes- 1 batterie garantie 4 ans – 1 logiciel AED Manager 1 manuel d'utilisation 1 fiche déroulement d'intervention Armoire Aivia 200 avec chauffage et alarme Electrode pédiatrique Frais de port Total Contrat confort (contrôle) Contrat sérénité Prestation sans contrat	579 € 139.36 € 30 € 2 178.36 € 99 € /an par matériel 290 € 156 € H.T
	Renouvellement 2 électrodes (adulte – pédiatrique) + batterie	409.69 €
MANUTAN Collectivités	Pack DAE7 Schiller Défibrillateur auto. ZMANUT013 + maintenance 1 an- Garantie 10 ans Total Variante avec maintenance 3 ans	2080.42 € Remise 8% -166.40 € 1925,02 € 2 232,42 € Si remise 8% 2053,86 €

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité accepte les devis Urgence Secours Equipement pour le renouvellement des électrodes et la batterie pour un montant H.T de 409,69 € soit 503,63 € TTC, pour l'acquisition d'un défibrillateur avec armoire, électrode pédiatrique pour un montant de 2178.36 € H.T soit 2614.03 € TTC, opte pour un contrat confort de maintenance pour un montant H.T de 99 € par DAE et par an soit 118.80 € TTC, autorise le maire à signer les devis, le contrat de maintenance et toutes les pièces s'y rapportant.

M. le maire préconise d'inverser le matériel à la livraison.

Journée citoyenne

Location mini pelle pour étaler le sable au cimetière et allées du parc : 564 €

Repas, boissons,

Passeport du civisme

Le passeport du civisme 2024-2025 se décline en 8 actions que Mme CADOT Cynthia présente
 En noir ce qui est validé / **En rouge ce qui n'est pas validé et ou à faire/En bleu à proposer et ou acter avec l'école**

Libellé	Actions	Référent
Devoir de Mémoire	Participer aux commémorations Lecture d'un texte travaillé en classe	M. Raymond ROUSSEAU, président de la FNACA + Michel
Prendre soin des autres	Partager un repas avec le Club de Loisirs et amitiés	Président du Club de Loisirs et Amitié, Agents de la restauration scolaire
Connaître son territoire	Escape Game avec l'association Synergie Participer au Rallye pédestre organisé par l'APEEP	Valentin ou Aurélie via asso Synergie Mme GEORGET Ludivine (APEEP)
Protéger et porter secours	Participer à un temps d'initiation au premier secours Concours de dessins	Enseignants école Adeline
Préserver son environnement	Animation spécifique Synergie mallette pédagogique Tri des déchets en classe Tri des déchets à l'école	Asso Synergie Mme MOUNIER Josiane Enseignants
Sois vigilant	Intervention sur 2 thématiques Sensibilisation sur l'importance de prendre soin de son village (suite à diverse incivilités) Sensibilisation au cyber Harcèlement et à l'utilisation des réseaux sociaux	M. RESTIF Vincent (maire) Gendarmerie /NPA ?
Bien jouer ensemble	Participation à une soirée jeu (jeu de société + jeu en bois) + Apeep Participation à l'organisation d'un concours culinaire pour la fête de l'école fin juin 2025	Mme GEORGET APEEP Loïc Bourgeois jeux en bois Ludothèque Craon (Nicolas) jeux de société
M'impliquer dans la vie locale	Participation à la journée citoyenne (les enfants de Pommerieux) Proposition de projet pour l'année 2024-2025 Participation au projet de réaménagement extérieur de l'Espace Enfance	M. RESTIF Vincent (Maire) Mme CADOT Cynthia (adjointe) Mme CHAUVEAU Adeline (Directrice service enfance)

Permanence élections européennes

- 1 personne en plus à l'ouverture du bureau de vote : M. Dominique Tusseau (Planning des permanences à envoyer aux élus)
- Préparer le bureau de vote le samedi : 2 personnes : Vincent –

Voirie :

M. Daniel BLU informe que le curage de fossés CR de la Houillère et de la Bouguelière est réalisé ainsi que le Point à temps – Enduit Touche Eperon et Le Grand Bois en juin.

Dates à retenir :

- Conseils municipaux à 20h30 : 27/06-05/09 -
- Commission espaces verts :
- 01/06/2024 : Journée citoyenne

- 09/06/2024 : Elections européennes
- 10/06/2024 : Commission affaires économiques à Pommerieux
- 15/06/2024 : Terre de Jeux à la Rincerie (Jeux du Pays de Craon)
- 17/06/2024 : Remise chèque refuge de l'Arche passeport du civisme et dictionnaires ?
- 18/06/2024 : Commission communication
- 19/06/2024 : Comité de pilotage du commerce
- 20/06/2024 : Rencontre C. Langouët
- 24/06/2024 à 20h30 commission finances
- 28/06/2024 : Plan Paysage Pommerieux
- 04/07/2024 : Réunion publique participation citoyenne
- Réunion commission veille sociale reportée
- 16/07/2024 : Tournée d'été NPA à Pommerieux

Levée de séance à 23H10

Le maire,
Vincent RESTIF

Le secrétaire,
Franck CHRETIEN